Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_333-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_333

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_333-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Virginie FAURE Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	Révision de la carte communale partielle de la commune du Brignon : avis de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Rapporteur : Philippe MEYZONET

La commune du Brignon compte un peu plus de 600 habitants et fait partie des 19 communes résidentielles au sein de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Par délibération en date du 16 septembre 2025, elle a arrêté son projet de révision de carte communale partielle.
En tant que personne publique associée, la Communauté d'agglomération est consultée et invitée à formuler un avis.

La Communauté d'agglomération prend acte de la révision de la carte communale partielle du Brignon notamment en ce qui concerne le volet "Habitat et Logement" et qui porte sur le bourg et les hameaux d'Ussel et de Bizac.

Au travers de son projet de carte communale partielle, la commune du Brignon prévoit la réalisation de 41 logements à l'horizon 2035, dont 5 logements en renouvellement urbain, soit un objectif supérieur à celui défini au Programme Local de l'Habitat 2019-2025. La commune s'appuie sur un scénario de croissance démographique de + 0,55 %, élevé au regard des tendances réellement observées.

La Communauté d'agglomération souligne néanmoins que cette révision conduit à une réduction mesurée des zones ouvertes à l'urbanisation (-5,8 ha), en cohérence avec les objectifs de sobriété foncière. Les secteurs à construire maintenus sont resserrés en tenant compte de la structure urbaine existante et des besoins actualisés.

Au-delà des aspects strictement urbanistiques, la Communauté d'agglomération note positivement la volonté de mobiliser le parc de logements vacants et de favoriser la production de logements locatifs dont la nécessité a été rappelée dans le diagnostic afin de diversifier l'offre et permettre un parcours résidentiel sur la commune. Cette orientation s'inscrit dans une logique de revitalisation du tissu bâti et d'optimisation du parc existant que souhaite conduire la commune.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ÉMET un avis favorable au projet de révision de la carte communale partielle.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_333-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_334-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_334

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_334-DE

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	SEML du Velay : étude d'opportunité et de faisabilité pour la création d'une foncière de revitalisation

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La Société d'Économie Mixte (SEM) du Velay, créée en 2000, a vu son modèle remis en cause depuis la mise en place en 2012 d'une Société Publique Locale (SPL) dont l'activité a progressivement absorbé le plan d'affaires initial de la SEM.

Dans ce contexte, il est proposé d'engager une réflexion stratégique afin de redonner à la SEM une vocation opérationnelle forte et structurante pour le territoire de la Haute-Loire, axée sur des missions pour lesquelles la SPL ou d'autres acteurs d'ingénierie territoriale ne peuvent intervenir,

Deux pistes majeures de réorientation se dessinent :

- La première concerne la transition énergétique : la SEM pourrait devenir un outil dédié aux énergies renouvelables (EnR), en s'appuyant sur la maturité acquise par certains opérateurs et bureaux d'études et sur les besoins croissants des collectivités en ingénierie de projets. Le développement de projets photovoltaïques, hydroélectriques, éoliens ou de réseaux de chaleur, conjugué à l'intérêt de l'autoconsommation collective, constitue un potentiel de valorisation significatif.
- La seconde piste porte sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs, notamment en lien avec le programme Petites Villes de Demain : la création d'une foncière permettrait d'intervenir sur le logement et le commerce, avec des opérations équilibrées par du logement libre et la possibilité d'intégrer des actions de résorption de l'habitat insalubre.

La gouvernance de la SEM, déjà constituée du Département, de l'Agglomération, de sa commune centre, le Puy-en-Velay, d'acteurs coopératifs et de la Banque des Territoires, devra sans doute évoluer pour accompagner cette transformation.

Le choix entre la création d'un outil dédié ou le développement d'une filiale de la SEM existante constitue un enjeu central. Ces orientations nécessitent un cadrage juridique et financier approfondi, afin de sécuriser les modalités d'intervention, d'anticiper les contraintes réglementaires et de structurer un plan d'affaires soutenable. La phase d'opportunité apparaît déterminante pour préciser le potentiel de projets fonciers, définir le modèle de gouvernance le plus adapté et objectiver l'intérêt pour la collectivité de recourir à l'outil SEM plutôt qu'à d'autres formes partenariales.

C'est dans cette perspective qu'une étude d'opportunité et de faisabilité est initiée pour la création d'une foncière de revitalisation, cette étude sera assurée par la SCET.

La Communauté d'agglomération sera maître d'ouvrage de cette étude, estimée à 24 950€HT (hors frais de déplacement). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Montant HT	%
Agglomération	6 237,5€	25 %
Département de Haute-Loire	6 237,5€	25 %
Banque des territoires	12 475,00€	50 %
TOTAL	24 950,00€	100 %

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_334-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président à engager l'étude d'opportunité et de faisabilité pour la réorientation de la SEML en foncière de revitalisation,

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des partenairesfinanciers à savoir le Département de Haute-Loire et la Banque des Territoires et à signer les conventions afférentes,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à ce projet,

- AUTORISE Monsieur le Président à engager la dépense relative à l'étude en section de fonctionnement.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_335-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_335

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_335-DE

Rédacteur : Orane LELEUX Aménagement - Habitat - Urbanisme

Objet :	Création d'un crématorium à Saint-Christophe-sur-Dolaizon : déclaration d'intérêt général du projet

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_335-DE

Le département de la Haute-Loire ne dispose pas de crématorium. En 2023, en France, la part des familles ayant choisi la crémation pour leurs défunts était de 40 %. Ainsi, dans notre département, les familles qui veulent avoir recours à la crémation pour leurs défunts doivent aujourd'hui se tourner vers les départements voisins, avec des délais d'attente souvent importants.

Par délibération du 10 décembre 2021, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a retenu le principe du recours à la délégation de service public pour la création et l'exploitation d'un crématorium sur son territoire après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics locaux réunie le 10 novembre 2021, saisie par une délibération du 30 septembre 2021.

Par délibération du 22 juin 2023, la Communauté d'agglomération a retenu OGF comme délégataire de service public pour la création et l'exploitation d'un crématorium. Dans le cadre de sa délégation de service public, OGF était chargé d'identifier le terrain d'implantation du futur crématorium. Après études, le site de la Clé des Champs à Saint-Christophe-sur-Dolaizon est apparu comme le plus adapté.
Le projet de création d'un crématorium, qui s'inscrit dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2223-40, vise à répondre aux besoins de la population en matière de service public funéraire et à offrir une alternative locale aux familles endeuillées.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a rendu un avis favorable au projet sous réserve en date du 21 juin 2025, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) a rendu un avis n°2025-ARA-AP-1880) en date du 10 juin 2025.

L'implantation du crématorium est envisagée sur la parcelle cadastrée section A – parcelle 1439 sise 710 la Clé des Champs, 43370 Saint-Christophe-sur-Dolaizon. Il se compose d'un bâtiment de 893 m² d'emprise au sol et d'un auvent de 154 m². Un parking de 43 places, dont quatre emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite (PMR) et un jardin du souvenir complètent l'aménagement.

Conformément aux articles L.123-1 et suivants du Code de l'Environnement, une enquête publique a été organisée du 29 septembre 2025 au 29 octobre 2025. Cette enquête portait sur l'intérêt général du projet et a permis d'informer le public sur les éléments du contexte géographique, économique, social et environnemental, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales du projet.

A travers l'étude d'impact, l'état initial ainsi que les effets directs et indirects du projet ont été analysés et portés à la connaissance du public. Le public a ainsi été invité à s'exprimer sur tous ces aspects sur les registres (papier et dématérialisés) prévus à cet effet, ainsi que lors des 3 permanences du commissaire enquêteur.

Cette enquête a été menée par Monsieur Claude Lefort, désigné par décisions du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date des 9 avril 2025 et 5 mai 2025.
Durant cette enquête, le public a pu consulter le dossier et consigner ses observations :

- En Mairie aux jours et heures habituelles d'ouverture ;
- Sur le registre d'enquête ;
- Par voie électronique à l'adresse :
  enquetepublique-crematorium@saintchristophesurdolaizon.fr.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport et ses conclusions motivées en date du 21 novembre 2025 émettant un avis favorable.
S'agissant du dossier et du déroulement de l'enquête, le Commissaire enquêteur souligne dans son rapport :

- Celle-ci s'est déroulée sereinement conformément aux dispositions de l'arrêté communautaire ;
- L'information du public a respecté les obligations légales ;
- La concertation, notamment avec les opposants au projet, a été possible pendant toute la durée de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_335-DE

Durant l'enquête, le commissaire enquêteur a reçu 166 contributions exploitables.
Les contributions portaient sur les thématiques suivantes :

- Offre d'un service public de proximité pour les habitants ;
- Choix d'implantation de l'équipement ;
- Risques sur l'environnement ;
- Concertation ;
- Plan de gestion des rejets en phase exploitation ;
- Droits des sols ;
- Santé mentale.

Le commissaire enquêteur précise que les réponses aux recommandations de la MRAe lues dans le dossier soumis à enquête publique et dans le mémoire en réponse du pétitionnaire au procès-verbal de synthèse sont exhaustives et convaincantes.

INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION :
Avant toute délivrance du permis de construire et conformément à l'article L.126-1 du Code de l'environnement, le Conseil communautaire doit se prononcer sur l'intérêt général de l'opération de création du crématorium à Saint-Christophe-sur-Dolaizon.

Après examen du contexte et du projet décrit ci-avant, le bilan de l'opération est largement positif au regard de :

- la nécessité de proposer un service public funéraire de qualité en construisant un crématorium sur le département de Haute-Loire ;
- l'augmentation constante de la demande de crémations à laquelle il faut répondre ;
- des conclusions et de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Ainsi, le projet de création d'un crématorium tel que soumis à enquête publique et objet de la demande de permis de construire présente donc bien un intérêt général.

Vu l'avis de l'autorité environnementale,
Vu les résultats de l'enquête publique,
Vu le rapport, les conclusions et l'avis du commissaire enquêteur,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_335-DE

- DÉCLARE compte tenu de la nature du projet, de sa portée géographique, de la réponse qu'il apporte aux besoins croissants des habitants du département ne disposant pas, à ce jour, d'un tel équipement à proximité, et au vu des conclusions de l'enquête publique, d'intérêt général le projet de création du crématorium à Saint-Christophe-sur-Dolaizon.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_336-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_336

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_336-DE

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Contrat de Ville 2025 : subvention exceptionnelle au DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers) dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI)

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Dans le cadre de l'avenant au Contrat de Ville, valant Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) 2025-2030, validé par le Conseil communautaire le 30 septembre 2025, il est prévu la mise en œuvre d'une action « Accès au sport » à destination des familles bénéficiaires de la protection internationale (BPI) résidant en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). Cette action vise à faciliter leur intégration par le sport, la découverte de la culture locale et le développement de compétences sociales, en partenariat avec des clubs sportifs du territoire.

L'association DAHLIR, porteuse du projet et impliquée dans la coordination des séances, assure la mobilisation des Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI), l'organisation des activités sportives emblématiques, ainsi que l'accompagnement individuel vers une pratique pérenne en club.

Le budget prévisionnel de l'action intègre une contribution de la collectivité à hauteur de 3 000 €, en plus d'autres financements publics et privés, pour un coût total de 15 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association DAHLIR, au titre de l'action « Accès au sport » inscrite dans le CTAI 2025-2030,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_337-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_337

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_337-DE

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Dispositif RELAIS (Réseau Éducatif haute-Loire d'Aide à l'Insertion Scolaire) : financement au titre de l'année scolaire 2025-2026

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Dans le cadre de sa compétence « Cohésion sociale et territoriale – Actions liées à l'insertion et à l'emploi des jeunes présentant un intérêt structurant pour le territoire communautaire », la Communauté d'agglomération souhaite poursuivre son action de soutien pour lutter contre la marginalisation scolaire et sociale de jeunes soumis à l'obligation scolaire.

Le dispositif RELAIS a pour objectif de réinsérer durablement des élèves, qui sont entrés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation, vers un parcours de formation générale technologique ou professionnelle.

Ce dispositif est rattaché au collège Jules Vallès du Puy-en-Velay qui accueille des élèves soumis à l'obligation scolaire provenant des collèges publics ou privés du département et notamment du Pays du Velay.

Chaque année, la Communauté d'agglomération participe à son financement à hauteur de 3 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE un financement de 3 000 € au dispositif RELAIS rattaché au collège Jules Vallès au titre de l'année 2025-2026,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat au titre du dispositif RELAIS pour l'année scolaire 2025-2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_338-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_338

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_338-DE

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	ALAÉ Guitard : convention de partenariat 2025 entre la Ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Dans le cadre de l'orientation 2 du Contrat de Ville 2024-2030 de la Communauté d'agglomération et dans une volonté partagée d'améliorer l'accueil des enfants sur le temps périscolaire, la ville du Puy-en-Velay et la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay souhaitent coopérer pour la création et la mise en œuvre d'un Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) sur le groupe scolaire de Guitard. La convention de partenariat a pour objet de définir les engagements respectifs des deux parties, notamment en matière de financement, de gestion et de suivi du dispositif.

La ville du Puy-en-Velay assurera la maîtrise d'ouvrage du projet et la gestion administrative et pédagogique du dispositif.

La Communauté d'agglomération apportera, en 2025, un soutien financier de 30 000 € sous forme de subvention de fonctionnement, destiné à soutenir les dépenses nécessaires à l'ouverture et au bon fonctionnement de l'ALAE. Un comité de suivi sera mis en place et une clause de revoyure est prévue en 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la ville du Puy-en-Velay pour la création et la gestion de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) des groupes scolaires de Guitard, dont les principales dispositions sont :
    - Engagements respectifs des parties sur le pilotage et le financement du dispositif,
    - Participation financière de la Communauté d'agglomération à hauteur de 30 000 € pour l'année 2025,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, jointe en annexe, ainsi que tous les actes relatifs à son exécution.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_338-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_339-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_339

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Ginette VINCENT, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_339-DE

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) 2025-2026 : subventions

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Vu la délibération n°17 du Conseil Communautaire du 04 avril 2024 qui autorise Monsieur le Président à signer le Contrat de Ville pour la période 2024-2030,

CONSIDÉRANT que les Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) soutenus par la CAF répondent pleinement aux objectifs de l'orientation « réussite éducative » du Contrat de Ville puisqu'ils visent à favoriser la réussite éducative à l'école, dans la cité et dans la famille,

Compte tenu de la labellisation des projets portés par la ville du Puy-en-Velay et d'autres porteurs de projets lors du Comité Départemental d'Accompagnement à la Scolarité (CDAS) réuni à la CAF le 09 octobre dernier, la Communauté d'agglomération est sollicitée au titre du Contrat de Ville pour un montant total de 5880 € dont le détail est présenté dans le tableau joint en annexe.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la nature et le montant des subventions CLAS 2025-2026 du Contrat de Ville pour un montant de 5 880 €,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à verser les subventions délibérées.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_340-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_340

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_340-DE

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Émile Roux : désignation des représentants

Rapporteur : Thierry MOURGUES

La Communauté d'agglomération adhère à divers organismes dans le cadre de ses compétences. L'article L 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « Le conseil communautaire procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Le Conseil de Surveillance de l'Hôpital Emile Roux a pour attributions de définir la politique générale de l'établissement et de délibérer principalement sur les matières suivantes :

- projet d'établissement et contrat pluri-annuel d'objectifs et de moyens,
- politique continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins,
- budgets et annexes,
- comptes et affectation des résultats d'exploitation, bilan social,
- organisation des pôles d'activité,
- politique de contractualisation interne,
- politique sociale,
- politique de participation aux réseaux de santé.

Deux représentants de la Communauté d'agglomération doivent siéger au sein de ce Conseil de surveillance.

Le mandat de ces personnes est d'une durée de 5 ans, indépendamment du mandat électif auquel ils sont rattachés. C'est pourquoi, il est proposé de reconduire leur désignation dans le cadre de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE les délégués titulaires pour siéger au Conseil de Surveillance de l'Hôpital Émile Roux :
  - Monsieur Patrick NAVARRE,
  - Madame Marie-Pierre VINCENT.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_340-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_341-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_341

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_341-DE

Rédacteur : Safet MUJKANOVIC Cohésion Territoriale-Politique de la Ville

Objet :	Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Craponne-sur-Arzon : désignation d'un représentant

Rapporteur : Thierry MOURGUES

La Communauté d'agglomération adhère à divers organismes dans le cadre de ses compétences. L'article L 2121-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que :

« Le Conseil communautaire procède à la désignation de ses membres pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes ».

Un représentant de la Communauté d'agglomération doit siéger au sein de ce Conseil de surveillance.

Le mandat de cette personne est d'une durée de 5 ans, indépendamment du mandat électif auquel il est rattaché. C'est pourquoi, il est proposé de reconduire sa désignation dans le cadre de la présente délibération.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- DÉSIGNE un représentant de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de Craponne-sur-Arzon :
  - Monsieur Claude CHAPPON.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_342-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_342

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Isabelle VERDUN, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_342-DE

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Établissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : règlement de fonctionnement applicable à compter du 1er janvier 2026

Rapporteur : Marielle ROCHER

Dans le cadre de la compétence Petite Enfance, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay assure la gestion directe de 11 crèches et confie l'exploitation de 11 crèches à plusieurs délégataires. Ces structures accueillent des enfants âgés de 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation en école maternelle, au plus tard jusqu'à leur quatre ans. Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à leur six ans.

Un règlement de fonctionnement conforme aux dispositions légales et réglementaires relatives aux établissements et services d'accueil du jeune enfant, ainsi qu'aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et des services de protection maternelle et infantile, a été élaboré.

Suite aux contrôles réalisés par les services de la CAF et aux préconisations issues de l'audit des multi-accueils gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay, une mise à jour de ce règlement de fonctionnement est nécessaire.

Les modifications apportées concernent :

- Les conditions de radiation des enfants,
- La réduction du délai de carence pour les absences, conformément aux recommandations de l'audit,
- La facturation des heures au-delà des horaires d'ouverture.

Le présent règlement est applicable à compter du 1er janvier 2026.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le règlement de fonctionnement au sein des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant gérés par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay à partir du 1er janvier 2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_342-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_343-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_343

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_343-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Laetitia DELABRE Petite Enfance

Objet :	Commission d'attribution des places en crèche : règlement intérieur applicable au 1er janvier 2026

Rapporteur : Marielle ROCHER

Dans le cadre de la compétence Petite Enfance, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay assure la gestion directe de 11 crèches et confie l'exploitation de 11 crèches à plusieurs délégataires. Ces structures accueillent des enfants âgés de 10 semaines et jusqu'à leur scolarisation en école maternelle, au plus tard jusqu'à leur quatre ans. Les enfants en situation de handicap peuvent être accueillis jusqu'à leur six ans.

Afin de garantir une gestion équitable et transparente de l'attribution des places en crèche, un règlement intérieur a été élaboré. Ce document définit le rôle, la composition et le fonctionnement de cette commission ainsi que la procédure d'attribution de places. Il s'applique à tous les membres de la Commission ainsi qu'à toute personne participant aux réunions à titre consultatif.

En lien avec la modification des horaires et des agréments de certaines crèches à compter du 1er janvier 2026, une mise à jour de ce règlement intérieur s'avère nécessaire.

Les principales modifications portent sur :
- la mise à jour des données relatives aux établissements (horaires et agréments),
- l'ajout d'une obligation pour les familles de fournir, lors de chaque actualisation de leur dossier, un document justifiant leur situation professionnelle,
- la pondération accrue des critères relatifs à la situation professionnelle des parents, dont les points ont été doublés afin de mieux prendre en compte les besoins liés à l'activité professionnelle.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'attribution des places en crèche applicable au 1er janvier 2026,

- CHARGE le Président de la Communauté d'agglomération de mettre en œuvre la présente délibération, d'informer les familles concernées et de communiquer le règlement aux délégataires exploitant les crèches.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_343-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_344-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_344

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_344-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : modifications au tableau des emplois de la Communauté d'agglomération

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. De la même manière, il revient au Conseil Communautaire de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

En premier lieu, au sein du service Petite enfance, suite à des départs en retraite et à une réorganisation du secteur des Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP), il est proposé de créer le poste n° 666 de Chargé de coopération Convention Territoriale Globale (CTG) et parentalité et accueillant LAEP, à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'Éducateur de jeunes enfants et Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

En deuxième lieu, au sein du service Actions et équipements culturels, suite à un départ en retraite, il convient de redéployer les missions et de créer le poste n°667 de Chargé d'exploitation vidéo mapping, à temps complet, dans le cadre des projets artistiques et touristiques Puy de Lumières et Compostella Hôtel Dieu Immersive Expérience. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'Agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et sera rémunéré dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

En troisième lieu, au sein du Centre technique du Relais du Plateau, afin d'adapter les effectifs aux besoins du service, il est proposé de créer :
- un poste de Ripeur, référencé n°668, à temps complet,
- un poste de Chauffeur ripeur n°669, à temps complet.

Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_344-DE

En quatrième lieu, au sein du service Collecte et traitement des déchets, afin d'adapter les effectifs aux besoins du service, il est proposé de créer 2 postes de chauffeur – ripeur n°670 et 671 à temps complet. Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe.

En cinquième lieu, au sein du service des Sports, et en vue de l'ouverture prochaine du complexe sportif de Guitard, il est proposé de créer deux postes d'agent chargé de l'entretien et du gardiennage des équipements sportifs, référencés n°672 et n°673, à temps complet. Ces emplois pourront être pourvus par des fonctionnaires titulaires des grades d'adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe et adjoint technique principal de 1ère classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal.

En sixième lieu, il est nécessaire de modifier les grades cibles du poste n°310 de Chargé de valorisation des sites touristiques au sein du service Développement touristique et territorial. Au vu de la spécificité des missions exercées, il convient d'être moins restrictif et d'établir que cet emploi pourra être pourvu par des fonctionnaires titulaires du grade d'ingénieur, en plus de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe.

En septième lieu, il est nécessaire de modifier les grades cibles du poste n°313 de Direction de l'enfance, des sports et de la citoyenneté au sein de la Direction générale. Au vu de la spécificité des missions exercées, il convient d'être moins restrictif et d'établir que cet emploi pourra être pourvu par des fonctionnaires titulaires du grade d'ingénieur hors classe, en plus d'attaché principal et attaché hors classe.

En huitième lieu, suite à la modification de l'organigramme de la collectivité, il est nécessaire de modifier l'intitulé du poste référencé n°314, actuellement intitulé Direction de l'administration générale et des territoires, en le nommant Direction du développement et de l'attractivité du territoire.

En neuvième lieu, afin d'encourager le déroulement de carrière et de valoriser les parcours professionnels, il est proposé de modifier les grades cibles des emplois suivants :
- le poste n°493 d'infirmier spécialisé en puériculture au multi accueil Les Petits mousses. Cet emploi pourra aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade de Puéricultrice Hors classe.
- le poste n°531 d'aide auxiliaire de puériculture au multi accueil Les robins des bois. Cet emploi pourra aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'Agent de maîtrise principal.
- le poste n°392 de dessinateur en voirie réseaux divers au sein du service Ingénierie. Cet emploi pourra aussi être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'Ingénieur.

En dixième lieu, il est nécessaire de créer un poste n°674 d'enseignant de percussions à temps non complet (6,5 heures/20) afin de pourvoir au remplacement d'un agent. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire des grades d'assistant d'enseignement artistique, assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe.

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique, pour les besoins du service ou lorsque la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent Code.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment et seront rémunérés dans les limites de l'échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des assistants territoriaux d'enseignement artistique.

En dernier lieu, il convient de supprimer les postes suivants :
- l'emploi référencé n°153 d'agent polyvalent chauffeur ripeur à temps non complet (30/35) au sein du Centre technique du relais agglo du plateau, relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_344-DE

- l'emploi n°259 de chef d'équipe facturation à temps complet au sein de la Direction de l'eau et de l'assainissement, relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs et rédacteurs territoriaux,
- l'emploi n°435 d'accueillant LAEP à temps non complet (11,5/151,67) au sein du service Petite enfance, relevant du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

L'avis du Comité social territorial a été recueilli le 1er décembre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création des emplois suivants :
  - l'emploi n°666 de Chargé de coopération Convention territoriale Globale et parentalité et accueillant LAEP à temps complet,
  - l'emploi n°667 de chargé d'exploitation vidéo mapping à temps complet,
  - l'emploi n°668 de ripeur à temps complet,
  - les emplois n°669, 670 et 671 de chauffeur ripeur à temps complet,
  - les emplois n°672 et 673 d'agent chargé de l'entretien et du gardiennage des équipements sportifs à temps complet,
  - l'emploi n°674 d'enseignant de percussions à temps non complet (6,5/20),

- APPROUVE la modification des modalités des emplois suivants :
  - les grades cibles de l'emploi n°310 de Chargé de valorisation des sites touristiques,
  - les grades cibles de l'emploi n°313 de Direction de l'enfance des sports et de la citoyenneté,
  - l'intitulé de l'emploi n°314 de Direction du développement et de l'attractivité du territoire,
  - les grades cibles de l'emploi n°493 d'infirmier spécialisé en puériculture,
  - les grades cibles de l'emploi n°531 d'aide auxiliaire de puériculture,
  - les grades cibles de l'emploi n°392 de dessinateur en voirie réseaux divers,

- APPROUVE la suppression des emplois suivants :
  - l'emploi n°153 de chauffeur ripeur à temps non complet (30/35),
  - l'emploi n°259 de chef d'équipe facturation à temps complet,
  - l'emploi n°435 d'accueillant LAEP à temps non complet (11,5/151,67),

- VALIDE la proposition de recruter un agent contractuel dans l'hypothèse de l'absence de candidature statutaire satisfaisante sur les postes de Chargé de coopération CTG et parentalité et accueillant LAEP, Chargé d'exploitation vidéo mapping et enseignant de percussions,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_344-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_345-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_345

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_345-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : création du tableau des emplois pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Selon les dispositions de l'article L2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial.

Le service de la Direction de l'eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération relève donc d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) géré en régie directe à simple autonomie financière et à ce titre, son activité est nécessairement retracée dans un budget annexe.

À l'exception du directeur qui relève d'un emploi public, tous les emplois du SPIC doivent être des emplois de droit privé. Les nouveaux recrutements doivent s'effectuer en CDI de droit privé, ou en CDD de droit privé le cas échéant, auquel s'applique les règles du Code du travail et de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC n°2147).

Les agents de droit privé sont affectés à cette régie et ne peuvent exercer leurs fonctions qu'au sein de cette régie, puisque seule cette régie peut et doit employer des agents de droit privé au sein de l'EPCI.

Le SPIC géré en régie doit disposer d'une délibération de tableau des emplois, puisqu'un état du personnel est obligatoirement annexé au budget primitif (article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est donc proposé de créer un tableau des emplois pour la Direction de l'Eau et de l'Assainissement pour les nouveaux recrutements. Ces emplois doivent être cotés selon un système de classification comportant 8 groupes (de I à VIII) définis dans la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147) et définissant pour chaque groupe un salaire brut minimum pour une année de travail à temps plein.

Il est précisé que les emplois actuellement présents au tableau des emplois de la Communauté d'agglomération et affectés à la Direction de l'eau et de l'assainissement donnent lieu à refacturation aux budgets Eau et assainissement.

En premier lieu, en raison de plusieurs départs ou mobilités de fonctionnaires, il convient de créer les emplois suivants :
- l'emploi n°1 de Responsable d'exploitation assainissement à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe V de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),
- l'emploi n°2 d'agent exploitation eau à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe III de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147).

En deuxième lieu, en raison de plusieurs départs en retraite qui devront intervenir dans l'année 2026, de nouveaux recrutements auront lieu et il est nécessaire de créer les emplois suivants :
- l'emploi n°3 de gestionnaire des abonnés et de la facturation à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe III de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),
- l'emploi n°4 de chargé d'entretien des locaux à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_345-DE

II de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),
- l'emploi n°5 d'agent d'exploitation eau à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe III de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),
- l'emploi n°6 d'agent d'exploitation eau situé sur les réseaux et la station de Sermoulis, à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe III de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147),
- l'emploi n°7 de responsable du pôle finances – ressources à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe VI de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147).

En dernier lieu, en vue de futures opérations de recrutement, il est proposé de créer les emplois suivants :
- l'emploi n°8 d'agent d'exploitation eau à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe III de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147).
- l'emploi n°9 d'agent technique responsable du SPANC à temps complet. Cet emploi relèvera du groupe IV de la Convention collective des entreprises des services d'eau et d'assainissement (IDCC 2147).

Les emplois correspondant au tableau des emplois de l'agglomération seront supprimés dès lors qu'ils ne seront plus occupés par un agent de droit public, après avis du Comité social territorial.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la création d'un tableau des emplois de la Direction de l'eau et de l'Assainissement

- APPROUVE la création des emplois suivants :
  - l'emploi n°1 de Responsable d'exploitation assainissement à temps complet
  - l'emploi n°2 d'agent exploitation eau à temps complet
  - l'emploi n°3 de gestionnaire des abonnés et de la facturation à temps complet
  - l'emploi n°4 de chargé d'entretien des locaux à temps complet
  - l'emploi n°5 d'agent d'exploitation eau à temps complet
  - l'emploi n°6 de agent d'exploitation eau situé sur les réseaux et la station de Sermoulis, à temps complet
  - l'emploi n°7 de responsable du pôle finances – ressources à temps complet
  - l'emploi n°8 d'agent d'exploitation eau à temps complet
  - l'emploi n°9 d'agent technique responsable du SPANC à temps complet

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

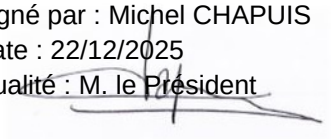
VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_345-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_346-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_346

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_346-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : mises à disposition

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Les mouvements de personnel entre structures doivent donner lieu à des conventions de mise à disposition.

Monsieur Sébastien MENINI, agent de la Commune de Blanzac, est mis à disposition de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay pour assurer des missions d'exploitation Eau et Assainissement, au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, pour le compte de la collectivité pré-citée, à partir du 1er août 2025 jusqu'au 31 décembre 2027. À ce titre, il est mis à disposition pour une quotité de 15 % de son temps de travail.

L'établissement d'accueil remboursera à la collectivité d'origine les rémunérations principales et accessoires de l'agent mis à disposition, ainsi que les charges patronales afférentes durant toutes les périodes correspondantes, au prorata temporis.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE le principe de la mise à disposition de Monsieur Sébastien MENINI, selon la quotité et les modalités décrites ci-dessus,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_347-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_347

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_347-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel : attribution des avantages en nature

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Le Conseil communautaire a statué le 12 décembre 2024 sur l'attribution d'avantages en nature : véhicules de service, de fonction et logements de fonction, pour l'année 2025.
Il y a lieu d'y apporter les modifications suivantes :
- fin d'attribution du véhicule de service avec remisage à domicile pour Madame Nicole JAMMES à compter du 25 août 2025 ;
- attribution d'un véhicule de service avec remisage à domicile pour Madame Laurence ROMEAS, pour assurer ses missions de Directrice du Développement et de l'Attractivité du territoire, à compter du 1er septembre 2025.

Par ailleurs, le Conseil communautaire doit également statuer sur l'attribution d'avantages en nature pour l'année 2026.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer sur les attributions d'avantages en nature suivants :
- un véhicule de fonction (tous trajets en France métropolitaine) ainsi qu'un logement de fonction, tous deux pour nécessité absolue de service, seront attribués à Monsieur Stéphane GRANET, Directeur Général des Services ;
- un véhicule de service avec autorisation de remisage à domicile pour :
  - Madame Marie-Hélène DUBOIS, Directrice Générale Adjointe, Directrice du Pôle Ressources,
  - Madame Laurence ROMEAS, Directrice du Développement et de l'Attractivité du territoire,
  - Monsieur Jean-Jacques BOULON, Directeur des Services techniques et de l'aménagement,
  - Madame Agnès ROCH-SAVEL, Directrice de l'Enfance, des Sports et de la Citoyenneté,
  - Monsieur Romain CHALINDAR, adjoint au chef du service Collecte et traitement des déchets,
  - Monsieur Mathieu LAGER, responsable opérationnel de l'Abattoir communautaire,
  - Messieurs Yannick CLAUZE, Didier NICOLAS, Aurélien ASTIER et Francis BARALDI, agents de la Direction de l'eau et de l'assainissement.

Ces attributions font l'objet par les bénéficiaires du versement de cotisations au titre d'un avantage en nature.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- ATTRIBUE les avantages en nature tels que décrits dans l'exposé.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les actes correspondants.

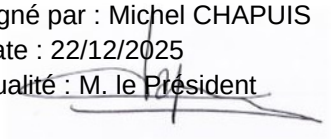
VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_347-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_348-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_348

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Monsieur Roland GOBET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_348-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Thomas PRALONG Ressources humaines

Objet :	Personnel - Plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle : révision

Rapporteur : Michel CHAPUIS

Afin d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, les collectivités et établissements publics de plus de 20 000 habitants doivent adopter et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel.

La mise à jour de ce plan adopté en 2020 a donné lieu à un dialogue social et une consultation du Comité Social Territorial le 1er décembre 2025.

Le plan d'actions comprend un certain nombre d'engagements et de mesures dans la gestion des ressources humaines afin de réduire les écarts de rémunération, garantir l'égal accès à emplois et aux promotions, prévenir et lutter contre les discriminations, les violences et les agissements sexistes.

Il est à mettre en parallèle avec le plan de progression réalisé suite à l'obtention du score de 72 % à l'index 2024 d'évaluation de l'égalité professionnelle au sein du personnel.

Ces documents s'inscrivent dans un cadre d'amélioration continue de nos pratiques.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE le plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_349-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_349

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Claude CHAPPON, Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Pierre PAILLER, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_349-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel - Elections professionnelles 2026 : fixation du nombre de représentants, création d'une formation spécialisée et recours au vote électronique

Rapporteur : Michel CHAPUIS

L'arrêté du 2 juillet 2025 fixe la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique au 10 décembre 2026.

L'article L251-5 du Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités ou établissements employant au moins 50 agents doivent être dotés d'un Comité social territorial.

Les effectifs de l'agglomération impliquent donc d'avoir un CST propre.

1/ Fixation du nombre de sièges au CST Agglo

Selon les dispositions de l'article 4 du décret du 10 mai 2021 relatif aux CST des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, lorsque l'effectif est supérieur ou égal à 200 et inférieur à 1 000, le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé entre 4 et 6 représentants.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à 6, et autant de suppléants.

2/ Création d'une Formation spécialisée en matière de santé, sécurité, et de conditions de travail

Le décret du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux prévoit qu'une Formation spécialisée en matière de santé, sécurité et des conditions de travail doit être instituée dans les collectivités employant plus de 200 agents.

Considérant l'effectif de l'agglomération, il est proposé de créer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au regard des risques professionnels particuliers au sein du CST.

De plus, il est proposé de fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à 6, et autant de suppléants.

3/ Vote électronique

L'arrêté du 2 juillet 2025 précise également que, lorsqu'il est recouru au vote électronique dans la fonction publique territoriale, les opérations de vote électronique par internet se déroulent pendant une période qui ne peut être inférieure à 72 heures et supérieure à 8 jours et qui doit s'achever le 10 décembre 2026.

Il sera proposé de recourir au vote électronique par internet à l'occasion des élections professionnelles et que le vote électronique constituera la modalité exclusive d'expression des suffrages.

Un protocole d'accord pré-électoral prévoyant notamment les modalités de vote électronique sera approuvé lors d'un futur conseil communautaire.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 1er décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_349-DE

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6, et autant de suppléants,

- FIXE le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 6, et autant de suppléants,

- ACTE la création d'une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail au sein du Comité Social Territorial,

- FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 6, et autant de suppléants,

- FIXE le nombre de représentants titulaires de la collectivité à 6, et autant de suppléants,

- AUTORISE le recueil de leurs avis lors des votes en séances,

- DÉCIDE de recourir au vote électronique par internet à l'occasion des élections professionnelles qui auront lieu le 10 décembre 2026,

- PRÉCISE que le vote électronique constituera la modalité exclusive d'expression des suffrages.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_350-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_350

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Jean Claude MOREL, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Jean-Marc BOYER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Monsieur Roland LONJON, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Philippe MEYZONET, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_350-DE

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources humaines

Objet :	Personnel - Protection sociale complémentaire santé : adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion et participation financière de la collectivité

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

À compter du 1er janvier 2026, toutes les collectivités territoriales auront l'obligation de proposer une couverture santé à leurs agents et de participer financièrement à la cotisation, conformément à l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

Le Centre de Gestion de la Haute-Loire a signé une convention de participation avec la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage, suite à la délibération du Conseil d'administration du 30 septembre 2025 relative à la protection complémentaire portant sur le risque Santé.

Il est proposé que la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay adhère à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG43 avec la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage.

Cette convention de participation vise à offrir aux agents une garantie de protection sociale complémentaire destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article 911-7 du Code de la sécurité sociale.

La participation de la collectivité au financement des garanties précitées est fixée à 18 € bruts par mois et par agent.

La participation financière de la Collectivité sera accordée exclusivement aux agents qui souscriront au contrat proposé par le CDG43.

La Collectivité réglera au CDG43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG43.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le CDG43.

Le Comité Social Territorial a été consulté les 13 octobre, 10 et 24 novembre 2025.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE l'adhésion à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG43 avec Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage.

- FIXE le montant de la participation financière de la collectivité à 18 € bruts par mois et par agent, à compter du 1er janvier 2026.

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_350-DE

Jean-Paul BRINGER

Vice-Président

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_351

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Eric LIABEUF Développement touristique et territoriale

Objet :	Bilan du projet de territoire (2021-2025) de l'agglomération

Rapporteur : Jean-Paul BRINGER

Un projet de territoire a été établi en 2017 et s'articule autour de 4 enjeux principaux :
- Booster l'économie,
- Attirer et fixer les nouvelles populations,
- Valoriser le cadre et la qualité de vie du territoire,
- Tendre vers un meilleur service au public.

Ce document a fait l'objet d'une réactualisation fin 2021. Il est structuré autour de :
- 4 enjeux déjà identifiés en 2017 et inchangés,
- 20 axes retravaillés en 2021 et adaptés au contexte d'après crise sanitaire,
- 59 actions et opérations identifiées.

Un tableau synthétique (ci après) détaille le projet de territoire.

Le bilan du projet de territoire a été réalisé sur la base des indicateurs par thématique renseignés par les services.
Pour la partie qualitative, 16 entretiens thématiques se sont déroulés sur la base d'un questionnaire à destination des techniciens et des élus référents.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

4 ENJEUX PRINCIPAUX	20 AXES STRATEGIQUES	N°	ACTION 2021-2025
BOOSTER L'ECONOMIE	Affirmer l'identité du territoire comme moteur d'attractivité	1	**Agir sur l'image de l'agglomération et mettre en avant les atouts du territoire** > Déclinaison à vocation économique de la marque territoriale > Politique d'attraction évènementielle
		2	**Renforcer l'Office de Tourisme comme outil de l'attractivité** > Poursuivre la mise en marché du territoire
	Rendre les zones d'activité encore plus attractives et s'appuyer sur des locomotives	3	**Attirer et soutenir de grandes entreprises, locomotives du** territoire
		4	**Structurer une offre foncière et immobilière économique cohérente et attractive, qualifier et animer les zones d'activités** > Mise en œuvre du Schéma Directeur de Développement des ZAE
		5	**Développer l'écosystème numérique grâce notamment à la cité du numérique** > Accompagner et héberger des start up, porteurs de projets, freelances, créer évènementiels, développer des filières d'enseignement supérieur
	Faire preuve d'agilité pour soutenir et développer l'économie de proximité sur tout le territoire	6	**Agir en partenariat avec les communes pour inciter à l'installation et à la reprise des commerces de proximité et des entreprises** / Mettre en place un guichet d'accueil et d'accompagnement des TPE / Déployer des outils d'incitation à l'installation et à la reprise d'entreprises / Mise en place un portail numérique collaboratif immobilier entreprises *
		7	**Mettre en place des actions favorables au développement des entreprises en favorisant l'animation du réseau partenaires des TPE** / Participer à un réseau de l'emploi pour accompagner les besoins en recrutement des entreprises de proximité / Mener des opérations de promotion commerciale sur tout le territoire
		8	**Accompagner les acteurs économiques du territoire en lien avec les communes, grâce à des actions phares et en s'appuyant sur des niches économiques** > Poursuivre et développer les actions en faveur des métiers d'art > Favoriser l'installation des artisans, dans les zones d'activité et dans les centre-bourgs
	Innover pour accompagner les entrepreneurs dans les évolutions numériques de l'après-crise covid	9	**Construire une offre de services numériques innovante à destination du monde économique** > Porter et construire une offre de services numériques à destination de l'économie locale grâce à l'action de la Brasserie du Digital et à divers partenariats
		10	**Favoriser l'émergence de tiers-lieux sur le territoire** > Soutenir l'action de la Brasserie du Digital / Espace de coworking et animation des tiers-lieux du territoire

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

			> Mettre en place un espace de coworking expérimental à Craponne/Arzon
	Développer une économie sociale et solidaire, qui favorise les filières courtes	11	**Renforcer l'animation de la filière forêt-bois** / Améliorer la gestion des peuplements forestiers / Soutenir la filière forêt-bois / Valoriser le bois construction et le bois énergie
		12	**Mettre en place et faire vivre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle de la Communauté d'Agglomération** > Pour relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire
		13	**Créer une Entreprise à But d'Emploi** > Créer des emplois en CDI en insérant des chômeurs de longue durée, et en répondant à des besoins en services non satisfaits
		14	**Moderniser l'abattoir communautaire**
	Développer l'économie touristique grâce aux sites emblématiques et aux atouts naturels du territoire	15	**S'appuyer sur les sites emblématiques du Puy-en-Velay et de la Chaise-Dieu** > Développer le spectacle Puy de Lumières et poursuivre l'aménagement de l'Hôtel des Lumières > Accompagner le projet Chaise-Dieu
		16	**Faire des voies vertes et des voies cyclables un atout structurant pour le tourisme** > Aménagements complémentaires, dont la Via Fluvia
		17	**Qualifier et valoriser l'offre d'activités en lien avec la pleine nature** > Améliorer et compléter aménagements existants, dans une démarche DD > Poursuivre qualification et promotion du réseau d'itinéraires VTT, PR, GR, > Définir les aménagements pertinents pour faire du fleuve Loire un atout > Accompagner les projets des communes
		18	**Etudier l'offre touristique ferroviaire et définir un plan d'action** > Déterminer le potentiel de développement, la stratégie et le programme d'action, en partenariat avec le syndicat ferroviaire et les communes
ATTIRER ET FIXER DE NOUVELLES POPULATIONS	Faire du Puy-en-Velay un pôle croissant pour l'enseignement supérieur et la formation	19	**Développer le « Campus connecté »** > Dispositif d'accompagnement pour suivre des formations supérieures à distance
		20	**Favoriser l'émergence de nouvelles filières de l'enseignement supérieur**
	Assurer le rayonnement culturel de l'Agglomération	21	**Offrir des expositions de grande notoriété au musée Crozatier** > Rendre accessible des chefs d'oeuvre et consolider la notoriété de l'Agglomération
		22	**Renforcer la saison culturelle via ses équipements phares et la médiation** / Rénover le Palais des Congrès et des Spectacles de Vals-près-le-Puy pour en diversifier la programmation / Faire rayonner la saison culturelle du théâtre et du centre culturel via des actions de médiation
	Transmettre et partager la culture, les arts et le patrimoine	23	**Valoriser le patrimoine et l'identité locale en favorisant son appropriation par les habitants** / Rendre visible le patrimoine local par la mise en place d'une signalétique Pays d'Art et d'Histoire extérieure dans toutes les communes / Concevoir et mettre à la disposition des communes des expositions itinérantes sur le patrimoine
		24	**Faire rayonner l'Atelier des Arts sur tout le territoire** / Mener des actions d'éducation artistique et culturelle auprès de tout public / Travailler en réseau et en partenariat avec les structures associatives d'enseignement et de pratique artistique / Renforcer les interventions en milieu scolaire et auprès des structures petite enfance / Rendre l'offre pédagogique innovante en développant des outils numériques pour les publics éloignés ou empêché

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

	Faire du développement sportif un facteur de solidarité et d'attractivité du territoire	25	**« Terre de Jeux 2024 » : susciter une dynamique sportive sur le territoire via des actions et des évènements sportifs**
		26	**Développer l'offre d'activités sportives, en s'appuyant sur les équipements structurants et la pleine nature** > Améliorer, compléter et rendre plus accessible l'offre sportive
		27	**Encourager la pratique sportive auprès de tous les publics** > Par l'éducation aux sports, le développement du sport santé et de l'offre d'e-sport
		28	**Soutenir et valoriser les acteurs du sport du territoire** > Soutien financier aux clubs, favoriser l'emploi et la formation, valoriser le bénévolat
VALORISER LE CADRE ET LA QUALITÉ DE VIE DU	Améliorer l'habitat en assurant une répartition territoriale équilibrée de la population	29	**Améliorer l'habitat au regard des enjeux actuels et à venir : transition énergétique, mixité et cohésion sociale, favoriser l'autonomie, … :** > Poursuivre le PLH et l'OPAH > Aider les communes (mise en place d'une stratégie foncière, connaissance des poches de pauvreté...)
		30	**Accompagner les communes en matière de revitalisation** > Etudes de faisabilité flash pour la rénovation d'îlots dégradés, accompagnement financier…
		31	**Conseiller les communes dans la mise en œuvre des politiques d'urbanisme, en lien avec les compétences de l'agglomération** > Porter à Connaissance, intervention sur rédaction règlements, conseils
	Favoriser l'accès à la mobilité pour tous et les modes de transport décarbonés	32	**Développer l'offre de services pour favoriser l'usage des transports en commun et la mobilité pour tous :** 1/ Optimiser les déplacements sur les réseaux de transports pour mailler le territoire 2/ Mettre en place une ligne de bus régulière la Chaise-Dieu – Le Puy-en-Velay fin 2022 3/ Aménager des parkings-relais pour dégager le centre urbain des voitures individuelles 4/ Uniformiser les tarifs pour tous les modes de circulation et pour tous 5/ Intégrer la billettique de l'agglo à la billettique intermodale régionale
		33	**Développer et promouvoir les mobilités actives et alternatives à la voiture individuelle, et « décarbonées »** / Favoriser l'utilisation vélo : a- aménagement itinéraires cyclables urbains et connexion aux voies vertes b- accompagnement des communes MO dans les aménagements /

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

TERRITOIRE			Schéma Directeur Vélo c- accompagnement des communes pour acquérir du mobilier vélo d- promotion du vélo
	Contribuer à la transition écologique et tendre vers un Territoire à Energie Positive	34	**Agir pour lutter contre le réchauffement climatique et ses effets** / Mettre en œuvre le Plan Climat Air Energie Territorial, et ambitionner le label Cit'ergie
		35	**Connaître, favoriser la biodiversité, et préserver la qualité paysagère** > Préserver les trames bleues, vertes, noires, et sensibiliser > Préserver la qualité paysagère
		36	**Animer la transition énergétique** / Planifier (TEPOS 2) / Diminuer les consommations en engageant la rénovation énergétique du patrimoine public / Développer les sources d'énergie renouvelables
	Protéger les ressources en eau et améliorer leur gestion de manière quantitative et qualitative	37	**Protéger les milieux aquatiques et favoriser la continuité écologique** > Participer et orienter les actions pour une meilleure connaissance et gestion des espèces et des milieux naturels > Préserver, valoriser et intégrer les ressources en eau, recenser et protéger les zones humides
		38	**Agir pour disposer d'une ressource en eau de qualité et en quantité suffisante selon les besoins** > Protéger les captages, améliorer les réseaux, filtrer les eaux polluées, rééquilibrer la ressource > Traiter les eaux usées > Réussir mise en œuvre de compétence Gestion Eaux Pluviales Urbaines > Harmoniser la tarification de l'eau et de l'assainissement
	Prévenir les inondations	39	**Sensibiliser aux inondations** > Accompagner les communes dans l'élaboration des PCS et sensibiliser le public
		40	**Prévenir les inondations et gérer les ouvrages hydrauliques** > Planifier et réaliser les travaux nécessaires à la prévention des crues
	Réduire la production de déchets et en faire une ressource	41	**Prévenir, traiter localement les déchets et améliorer la qualité du tri, Pour réduire les déchets ultimes et maitriser les coûts** > Regrouper les SICTOM, extension du SYMPTTOM, harmonisation du service..
		42	**Valoriser les déchets par le réemploi et le recyclage, pour favoriser une économie circulaire**> Accompagner la mise en œuvre du référentiel Economie Circulaire
TENDRE VERS UN MEILLEUR SERVICE AU PUBLIC	Agir pour la cohésion sociale, une économie sociale et solidaire et maintenir une offre de santé	43	**Agir pour l'insertion et l'égalité d'accès à l'emploi** > Assurer la présence d'un chantier d'insertion sur le nord du territoire > Démarche « Territoire Zéro Chômeur longue durée »
		44	**Renforcer le lien social et accompagner les populations fragiles** > Via le Contrat de Ville et le soutien des associations qui oeuvrent dans le domaine social
		45	**Prévenir la délinquance** > Etendre le CISPD et territorialiser son action
		46	**Maintenir et développer une offre de santé équilibrée sur le territoire** > Poursuivre les actions portées par le Pays du Velay, animer les maisons de santé communautaires
	Soutenir les familles et améliorer les	47	**Elaborer et mettre en œuvre une stratégie partenariale et transversale pour développer les services aux familles et à la population** / mise en place de la Convention Territoriale Globale
		48	**Assurer la qualité et la diversité des modes d'accueil de la petite enfance** / Elaborer le projet éducatif global des structures petite enfance, en l'inscrivant dans une logique de développement durable

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

	services à la population		/ Conseiller les communes pour favoriser l'implantation de Maisons d'Assistants Maternels / Elaborer un plan pluriannuel d'investissement pour l'entretien et la rénovation des bâtiments concernés
		49	**Développer les actions de soutien à la parentalité par les Lieux d'Accueil Enfants Parents**
	Faciliter l'accès des services aux publics	50	**Développer les téléservices à destination des citoyens**
		51	**Accompagner la population dans ses démarches administratives** > Grâce notamment à la Maison France Services communautaire
		52	**Favoriser l'inclusion numérique** > Notamment par le développement des actions de médiation numérique
	Favoriser la communication entre l'agglomération et les communes, les accompagner et animer le territoire	53	**Adopter et faire vivre une charte de gouvernance, incluant un Pacte Financier et Fiscal**
		54	**Développer la politique d'animation territoriale**
		55	**Développer le pôle de territoire et de services le « Relais du Plateau »**
		56	**Accompagner les communes dans leurs projets au travers des dispositifs contractuels**
		57	**Développer les services numériques pour les communes**
		58	**Organiser la ludothèque à l'échelle de tout le territoire**
		59	**Mettre en réseau les bibliothèques du territoire grâce à une politique d'animation**

Actions engagées / réalisées :

Actions abandonnées / reportées :

***Action 6** / Mise en place un portail numérique collaboratif de l'immobilier entreprises (action spécifique non engagée)

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Mobilite Eau et Environnement du 02/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Tourisme Culture Evènementiel et Sport du 02/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- PREND ACTE du bilan du projet de territoire et des actions 2021-2025

LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_351-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_352-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_352

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_352-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Eric LIABEUF Développement touristique et territoriale

Objet :	Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) concernant la prolongation du délai de la convention cadre

Rapporteur : Jérôme BAY

La convention d'ORT dite « cadre » Action Coeur de Ville - ACV / Petites Villes de Demain - PVD conclue initialement entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay , la ville du Puy-en-Velay, commune ACV, et les communes PVD d'Allègre, Craponne-sur-Arzon, et Vorey-sur-Arzon en date du 25 mai 2023 fixait les modalités de mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire et des programmes Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain, afin de revitaliser les centres-bourgs des communes précitées.

Cette convention cadre s'inscrit dans la continuité de la convention valant ORT pré-existante sur le territoire du Puy-en-Velay (convention ACV homologuée en convention d'ORT par arrêté préfectoral du 09 décembre 2019).

Un premier avenant a été signé le 18 avril 2025 concernant le programme ACV lors de son entrée dans sa phase n°2 avec l'élargissement du périmètre du programme au Puy en Velay .

Compte tenu de la poursuite des objectifs fixés, de l'avancement des actions engagées et de la nécessité d'assurer la continuité des opérations prévues, les parties conviennent de proroger la durée de validité de ladite convention selon les termes définis à l'avenant n°2 mis en annexe.

Considérant la déclaration du premier ministre le 17 juin 2025 annonçant que le programme PVD sera prolongé **jusqu'à fin d'année 2026** ;

Considérant que la durée de la convention cadre ORT actuelle s'était calée sur la durée initiale du programme PVD (31 mars 2026) ;

Considérant que la durée d'une ORT est recommandée sur une période minimale de cinq ans à compter de sa signature ;

Considérant que les projets de renouvellement urbain mis en œuvre par les 4 collectivités nécessitent de proroger le volet ORT de la convention chapeau.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement Habitat et Ruralité Action sociale et Territoriale du 03/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) afin de prolonger la durée de validité.

VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_352-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_353-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_353

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_353-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Romain GARCIA Commande publique

Objet :	Denrées alimentaires, accords-cadres n°V2023005 et n°A2024019 : avenants aux lots 9, 12 et 25

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'accord-cadre n°V2023005 de fourniture de denrées alimentaires du 1er janvier 2024 au 31 janvier 2027, notamment le lot n°9 « charcuterie 1 », attribué à la société RHD Labo par délibération du Conseil Municipal du Puy-en-Velay n°42 du 18 décembre 2023,

VU l'accord-cadre n°A2024019 de fourniture de denrées alimentaires du 1er janvier 2025 au 31 janvier 2027, notamment les lots n°12 « lentilles AOP » et 25 « produits sucrés », attribués à la société RHD Labo par délibération du Conseil Communautaire n°56 du 25 septembre 2024,

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1er octobre 2025 les sociétés RHD LABO et SAPROL-DAHAN fusionnent avec la société France FRAIS RHÔNE ALPES pour ne former qu'une seule entité : France Frais Rhône-Alpes,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les documents du marché pour mettre à jour les coordonnées du nouveau titulaire suite à fusion,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

A reçu un avis favorable en Commission Développement économique du 01/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE Les avenants aux lots n°9-charcuterie, n°12 - lentilles AOP et n°25 - produits sucrés aux accords-cadres susvisés,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer lesdits avenants ci-annexés,

- PREND ACTE qu'à compter du 1er Octobre 2025 les sociétés RHD LABO et SAPROL-DAHAN fusionnent avec la société France FRAIS RHÔNE ALPES pour ne former qu'une seule entité :

  France Frais Rhône-Alpes.
  Siège social :
  rue Louise Michele
  ZI de l'ILE
  69 552 FEYZIN CEDEX

  SIRET n°957 521 750 et le N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR84 957 521 750,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

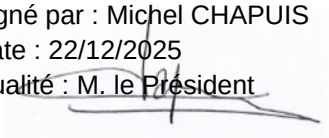
VOTE : UNANIMITÉ

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_353-DE

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_354-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_354

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_354-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Sandrine GEVOLDE Commande publique

Objet :	Recours à l'UGAP : convention de partenariat définissant les modalités

Rapporteur : Sandra LOMBARDY

L'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) est une centrale d'achat telle que définie à l'article L 2113-2 du Code de la Commande Publique. L'acheteur public ayant recours à une centrale d'achat est considéré comme ayant respecté ses obligations en matière de publicité et de mise en concurrence.

Plusieurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'Auvergne (Communautés d'agglomération de Clermont-Ferrand, Moulin, Aurillac, et divers SICTOM) ont fait état de leur volonté de constituer un groupement de fait afin de satisfaire une partie de leurs besoins auprès de l'UGAP et ainsi constituer un partenariat.

Dans le cadre de leurs politiques de rationalisation de la dépense publique, ces EPCI par l'agrégation de leurs besoins, peuvent bénéficier de conditions tarifaires optimisées dans un environnement juridique sécurisé.

Une convention fixe les modalités selon lesquelles la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay satisfait ses besoins auprès de l'UGAP et précise que la Communauté d'agglomération peut faire bénéficier ses communes membres et les pouvoirs adjudicateurs et/ou entités adjudicatrices qu'elle finance et/ou contrôle des conditions de la dite convention.

La convention est conclue pour une durée de quatre ans allant jusqu'au 31 octobre 2029.
Trois volets ont été identifiés par la Communauté d'agglomération à savoir :
- l'univers « véhicules » avec les véhicules légers, les véhicules utilitaires ou de transports en commun, l'électromobilité,... pour un montant estimatif de 2 000 000 € HT pour la durée de la convention ;
- l'univers « informatique et consommables » avec les achats informatiques, les achats de consommables de bureau et les achats de prestations intellectuelles informatiques pour un montant estimatif de 1 220 000 € HT pour la durée de la convention ;
- l'univers « mobilier et équipement général » avec le mobilier de bureau, le mobilier petite enfance, le mobilier urbain, les équipements de protection individuelle, les vêtements de travail pour un montant estimatif de 400 000 € HT pour la durée de la convention.

Le taux de marge nominal pour l'univers « véhicules » est établi à 2,4 %. Selon les achats, il est de 5 à 6 % pour l'univers « informatique » et de 5 à 8 % pour l'univers « mobilier et équipement général ».
Ces taux s'appliquent aux prix d'achat HT en vigueur au moment de la réception de la commande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant l'intérêt communautaire de conclure une convention de partenariat avec l'UGAP,

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la convention ci-annexée, conclue entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP),

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_354-DE

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'UGAP ainsi que ses éventuels avenants et tout document y afférent,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_355-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_355

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_355-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

Objet :	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'opération de reprise de la toiture du bâtiment abritant le multi-accueil "Les Pious" et le centre de loisirs communal de Vals-près-Le Puy : autorisation de signer

Rapporteur : Thierry MOURGUES

Le bâtiment situé sur la parcelle section AK n°378 à Vals-près-Le Puy abritant le multi-accueil « Les Pious » de l'agglomération et le centre de loisirs communal présente une vétusté de sa toiture. Il est nécessaire de la rénover.

Dans ce cadre, une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage est proposée entre la commune et l'agglomération conformément aux dispositions des articles L2422-12 et suivants du Code de la Commande Publique.

Cette convention a pour objet, de transférer à la commune de Vals-près-Le Puy, qui l'accepte, temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux afin de réaliser l'opération de réfection de la toiture de ce bâtiment.

La commune de Vals-près-Le Puy est désignée comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de cette opération.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **68 974,90 € H.T, soit 82 769,88 € TTC.**

Répartition prévisionnelle de l'opération	Montant des travaux TTC
Commune de Vals-près-Le Puy 49 %	40 557,24 €
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay 51 %	42 212,64 €
Coût TTC de l'opération	**82 769,88 €**

Les subventions obtenues pour le projet seront réparties entre les deux collectivités sur les mêmes modalités que les travaux, à savoir, 49 % pour la Commune de Vals-près-Le Puy et 51 % pour la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

Le délégataire sera remboursé en fin de mission des dépenses TTC qu'il aura engagées pour le compte du délégant.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE l'opération de reprise de la toiture du bâtiment abritant le multi-accueil « Les Pious » et le centre de loisirs communal de Vals-près-Le Puy pour un montant estimatif de 82 769,88 € TTC,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage passée avec la commune de Vals-près-Le Puy,

- INSCRIT le montant estimatif de la participation de l'Agglomération à cette opération de

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_355-DE

42 212,64 € TTC déduction faite des subventions potentielles. Cette somme pourra être réévaluée en fonction des décomptes définitifs et des dépenses réelles afférentes.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_356-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_356

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean Yves BERAUD, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Roland LONJON, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Monsieur Rémi BARBE, Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Pierre FAYOLLE, Monsieur Michel FILERE, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

La séance a été levée à : 21 H 20

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_356-DE

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques

Objet :	Travaux post-crue réalisés par l'EPAGE : révision de la participation de la Communauté d'agglomération et avance du FCTVA

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2025, l'Agglomération a approuvé le montant des travaux conduits par l'EPAGE dans le cadre de la gestion post-crue du 17 octobre 2024.

Pour 2025, ces travaux post-crue ont été estimés à 869 599 € H.T avec un cofinancement de l'État à hauteur de 695 679,20 € soit un financement de l'agglomération de 173 919,80 € HT.

Par courrier du 23 octobre 2025, Monsieur le Préfet de la Haute-Loire a indiqué que l'EPAGE LOIRE LIGNON est la seule entité habilitée à percevoir le FCTVA dans le cadre d'investissement de lutte contre les inondations.

L'EPAGE a rencontré les services de la DGFIP et il a été convenu que l'EPAGE ne disposant pas de fonds propres, solliciterait l'avance de la TVA auprès des EPCI dans l'attente de percevoir le FCTVA qui serait ensuite restitué dès réception en année N+2.

Cet échange a également été l'occasion d'aborder le souhait d'une harmonisation des pratiques comptables :

- concernant les EPCI : lorsqu'il s'agit de travaux de lutte contre les inondations sur des terrains privés, le reste à charge de l'opération doit être inscrit en dépense d'investissement au compte 204 et lorsqu'il s'agit de biens propres, la totalité de l'opération doit être inscrite au chapitre 21,
- concernant l'EPAGE : il continuera d'inscrire ces opérations en compte de tiers (compte 454).

Pour mémoire, il est rappelé que les travaux suite à la crue d'octobre 2024 sont financés à hauteur de 80 %, au titre de la dotation de solidarité aux événements climatiques (DESC), perçue par l'EPAGE.

Compte tenu de la perception du FCTVA par l'EPAGE, la participation de la Communauté d'agglomération doit être calculée sur la base des travaux estimés TTC et se décompose comme suit :

	Calcul participation	**Subvention 80 %**	**FCTVA**
Travaux HT	869 599	695 679	
TVA	173 920		
Montant travaux TTC portés par l'EPAGE	**1 043 519**		**171 179**
Travaux équipe insertion	33 600	26 880	0
TOTAL	**1 077 119**	**722 559**	**171 179**
Subvention DESC perçue par l'EPAGE	**-722 559**		
Participation avant FCTVA	**354 560**		
Déduction FCTVA paiement N+2	**-171 179**		
Participation finale de l'Agglomération	**183 381**		

Comme mentionné précédemment, l'EPAGE ne disposant pas de fonds propres, la Communauté d'agglomération fera l'avance de la TVA. Ainsi, l'EPAGE sollicitera la Communauté d'agglomération à hauteur de 354 560 € et lui reversera le FCTVA d'un montant de 171 179 € perçu en année n+2. La participation finale de la Communauté d'agglomération s'élèvera donc à 183 381 €, selon le coût des travaux estimés à ce jour et du montant des

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_356-DE

subventions à percevoir sur ce dossier.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- VALIDE la participation finale de la Communauté d'agglomération à 183 381 € selon le coût des travaux estimés à ce jour et le montant des subventions à percevoir sur ce dossier,

- ACCEPTE de faire l'avance du montant du FCTVA dans l'attente de sa perception par l'EPAGE,

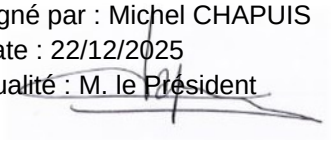
- AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_357-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_357

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_357-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Didier GALLAND Systèmes d'information

Objet :	Fibre optique : convention de mise à disposition entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1425-1 et suivants,

Vu le Code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L.1425-1 et suivants,

Vu le projet de convention IRU annexé à la présente délibération,

Considérant les démarches de coopération menées en lien avec le Département de la Haute-Loire,

Considérant l'intérêt de valoriser le patrimoine numérique de la collectivité,

Considérant que cette mise à disposition participe au développement de l'offre de services numériques sur le territoire,

Considérant la réalisation d'un datacenter mutualisé entre la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et le Département de la Haute-Loire – ALTIDATA 43,

La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay est propriétaire d'une infrastructures de fibre optique sur son territoire, constituant un réseau de 40 kilomètres en zone urbaine lui permettant le raccordement de différents bâtiments administratifs et équipements structurants.
Dans le cadre de la démarche de coopération engagée avec le Département de la Haute-Loire et en lien avec la politique de développement numérique du territoire de l'agglomération, il est proposé de mettre à disposition une partie de ces infrastructures au Département de la Haute-Loire via une convention de type IRU (Indefeasible Right of Use – droits d'usage irrévocable) pour relier l'Hôtel du Département au Datacenter ALTIDATA 43.

Cette convention, d'une durée de 15 ans à compter de sa signature, donnera lieu à la perception, par la Communauté d'agglomération, d'une redevance financière d'un montant total de 67 500 € TTC, payable annuellement, soit 4 500 € TTC.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la mise à disposition de 6 paires de fibre optique via une convention de type IRU d'une durée de 15 ans au profit du Département de la Haute-Loire,

- VALIDE la perception par la Communauté d'agglomération d'une redevance financière du Département de Haute-Loire d'un montant total de 67 500 € TTC pour une durée de 15 ans, payable annuellement, soit 4 500 € TTC,

- VALIDE les termes de la convention IRU annexée à la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre,

- AUTORISE l'inscription des recettes correspondantes au budget de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_357-DE

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_358-DE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 17/12/2025

Délibération n° DEL_CC2025_358

Date de la Convocation : jeudi 11 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de publication en ligne : 23/12/2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil de la Communauté d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle Jeanne d'Arc, avenue de la Cathédrale, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Étaient présents :
Madame Marie-José ALLEMAND, Monsieur Laurent BARBALAT, Monsieur Jean-Paul BEAUMEL, Monsieur Jérôme BAY, Monsieur Jean Yves BERAUD, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Michel BEGON, Monsieur Jean-Claude BONNEBOUCHE, Monsieur Jean-luc BORIE, Monsieur Daniel BOYER, Monsieur Gilles BOYER, Monsieur Bernard BRIGNON, Madame Corinne BRINGER, Monsieur Jean-Paul BRINGER, Monsieur William BRUN, Monsieur Yves COLOMB, Monsieur Guy CHAPELLE, Monsieur Claude CHAPPON, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Michel CHAPUIS, Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Didier DANTONY, Monsieur Olivier DEPALLE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Guy EYRAUD, Madame Jocelyne FAISANDIER, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Marie-Françoise FAVIER, Madame Cécile GALLIEN, Monsieur Roland GERENTON, Monsieur Frédéric GIMBERT, Monsieur Marc GIRAUD, Madame Patricia GIRE-JOUBERT, Monsieur Roland GOBET, Monsieur Jean-Benoît GIRODET, Madame Corinne GONCALVES, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Philippe JOUJON, Monsieur Gérard GROS, Monsieur Laurent JOHANNY, Monsieur Daniel JOUBERT, Monsieur Alain LIOUTAUD, Monsieur Roland LONJON, Madame Sandra LOMBARDY, Monsieur Gilbert MEYSSONNIER, Monsieur Philippe MEYZONET, Monsieur Jean Claude MOREL, Madame Christiane MOSNIER, Monsieur Thierry MOURGUES, Monsieur Patrick NAVARRE, Monsieur Jean Paul NICOLAS, Madame Christine NOTON, Monsieur Bernard NOUVET, Monsieur Pierre PAILLER, Monsieur Jean-Louis PALHIERE, Madame Karine REYNAUD, Monsieur Philippe RITTER, Madame Marielle ROCHER, Monsieur Gilbert ROUX, Monsieur Gilles TEMPERE, Monsieur Yves TAFIN, Madame Dominique THOLLET, Monsieur Gérard TRIOLAIRE, Madame Ginette VINCENT

Ont donné procuration ou ont été représentés :
Monsieur Rémi BARBE à Monsieur Jean-Paul BRINGER, Madame Caroline BARRE à Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Jean-Marc BOYER à Monsieur Frédéric GIMBERT, Madame Catherine CHALAYE à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Pierre FAYOLLE à Monsieur Yves COLOMB, Monsieur David MATHIEU à Monsieur Didier DANTONY, Madame Maryse POURRAT à Monsieur Roland GOBET

Absent(e)s :
Madame Sylvie BARBE, Monsieur Paul BARD, Monsieur Olivier BERTRAND, Madame Roselyne BEYSSAC, Madame Annie BOUCHET, Madame Pierrette BOUTHERON, Monsieur André BRIVADIS, Monsieur Bernard COMPTOUR, Monsieur Patrice CHAMAYOU, Monsieur Stéphane CLABAUX, Monsieur Laurent DUPLOMB, Monsieur Michel FILERE, Monsieur Jean-François GALLIEN, Monsieur Jean-François GISCLON, Monsieur Jean-Noël LAPEYRE, Madame Maguy MASSE, Monsieur Sébastien MASSON, Monsieur Gilles OGER, Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur André ROCHE, Madame Isabelle SEON, Monsieur Olivier TEYSSIER, Madame Christelle VALANTIN, Madame Isabelle VERDUN, Madame Marie-Pierre VINCENT

Secrétaire de séance : Roland GOBET

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_358-DE

La séance a été levée à : 21 H 20

Rédacteur : Didier GALLAND Systèmes d'information

Objet :	Charte d'usage des systèmes d'information et de la protection des données à caractère personnel

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel,

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu l'avis favorable du CST du 24 novembre 2025,

Considérant la nécessité de définir les règles d'utilisation des moyens informatiques et de communication électronique mis à disposition des agents de la collectivité,

Considérant l'obligation de garantir la sécurité des systèmes d'information et la protection des données,

Considérant la nécessité d'informer les utilisateurs de leurs droits et obligations,

Les technologies de l'information et de la communication occupent une place prépondérante dans le fonctionnement quotidien de notre structure. L'utilisation des moyens informatiques, de la messagerie électronique, d'Internet et plus généralement de l'ensemble des ressources numériques mises à disposition nécessite la définition d'un cadre clair et précis.

La mise à disposition des ressources informatiques auprès des agents répond à des besoins professionnels. Ces outils, propriété de la ville du Puy-en-Velay, doivent être utilisés dans le respect de règles destinées à :

- Garantir la sécurité des systèmes d'information.
- Protéger les données personnelles conformément au RGPD.
- Prévenir les usages inappropriés ou illicites.
- Assurer la continuité de service.
- Sensibiliser les utilisateurs à leurs droits et obligations.

Cette nouvelle charte met à jour la version précédente validée en janvier 2013
et vise à :

- Définir les règles d'utilisation des ressources informatiques.
- Informer les utilisateurs de leurs droits et devoirs.
- Préciser les conditions de contrôle et de traçabilité.
- Établir les sanctions en cas de manquement.
- Sensibiliser aux risques liés à la cybersécurité.

A reçu un avis favorable en Commission Finances et Administration Générale du 09/12/2025

Le Conseil Communautaire :

- APPROUVE la charte d'usage des systèmes d'information et de la protection des données,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 043-200073419-20251217-DEL_CC2025_358-DE

ci-jointe annexée, applicable à compter du 1er janvier 2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 17/12/2025,
Le Secrétaire de séance,
GOBET Roland,
Vice-Président.

Fait au Puy-en-Velay, le 17/12/2025

Signé par : Michel CHAPUIS
Date : 22/12/2025
Qualité : M. le Président